



**Une autre réforme des retraites est possible !**

***Le 24 septembre est une journée  
de grève et de manifestations.***

**Salarié-e-s, Retraité-e-s, Jeunes, Privé-e-s d'emploi,  
manifestons partout en France.**

**Le 24 septembre, Rassemblement et Manifestation  
à 10H00 devant la Préfecture à La Roche sur Yon**

Le projet gouvernemental confié depuis près de 2 ans à Jean Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, prend forme. Ce dernier fait des annonces au cœur de la période estivale, après un simulacre de concertations orchestré pour détourner l'attention de la population sur les vraies raisons de cette nouvelle réforme régressive.

Seule certitude à ce jour : le gouvernement souhaite que l'application du nouveau système universel par points, qui a vocation à remplacer les 42 régimes existants (régime général et particuliers), entre en vigueur en 2025. La valeur du point n'est pas connue et sa revalorisation n'est garantie par aucun mécanisme, Comment va-t-elle évoluer ? En fonction de l'inflation, des salaires, de la croissance, de l'espérance de vie ? Et qui en décidera ?

Le gouvernement anticipe de nouvelles régressions sociales en reculant l'âge de la retraite à taux plein par le biais de la décote (cf.au verso). Il ne cache d'ailleurs plus désormais que son objectif est de reculer l'âge réel de départ à la retraite à 64 ans puis à 65 ans et, cela, le plus rapidement possible.

Toutes les générations nées à partir de 1963 seront concernées ; dès 2025, elles devront avoir cotisé 172 trimestres. Elles vont donc subir une double peine, à savoir :

1. l'allongement de la durée de cotisation requise qui les obligera à reporter leur départ au-delà de 62 ans
2. la bascule dans le futur système à points

La CGT réclame des droits garantissant dans tous les secteurs professionnels, la possibilité d'un départ dès 60 ans et revendique de meilleures retraites par l'augmentation des financements qui reposent sur les cotisations sociales.

La CGT s'oppose à la mise en place d'un régime à points qui ferait baisser les pensions de 10 à 30 %, et propose une amélioration significative des retraites de tous les régimes à hauteur de 120 milliards d'euros d'ici 2050.

Comment ?

- En instituant l'égalité salariale femmes / hommes (ce qui rapporterait 5,5 milliards d'euros),
- En augmentant les salaires (une augmentation de 3,5% générerait 6,5 milliards d'euros et l'augmentation du point fonction publique, 6 milliards d'euros)
- En assurant des emplois stables et qualifiés jusqu'à l'âge de la retraite (près de 10 milliards d'euros).
- En supprimant les exonérations de cotisations sociales mises en place par les lois de financement de la Sécurité sociale 2018 et 2019 (ce qui rapporterait 20 milliards d'euros)
- En soumettant à cotisation sociale tous les éléments de rémunération (intéressement, participation, épargne salariale et épargne retraite), soit une recette de 10 milliards d'euros.
- La mise en place d'un « malus » sur les emplois précaires pourrait rapporter 10 milliards d'euros.
- La CGT propose également de créer une contribution sociale sur les revenus financiers distribués par les entreprises pourrait rapporter 30 milliards d'euros.

**De quoi abonder les ressources des différents régimes de retraite.**

La CGT appelle tous les salariés, retraités et privés d'emploi à **se mobiliser**

**dès le 24 septembre pour obliger le gouvernement à renoncer à son projet de réforme** et gagner une retraite à 60 ans sans décote et avec un minimum de pension à 1 200 euros nets mensuels.

# RÉFORME DES RETRAITES

## LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE DELEVOYE

### RÉGIME

**LES TRIMESTRES ET ANNUITÉS** sont convertis en points. Chaque mois des points sont acquis en fonction du salaire.

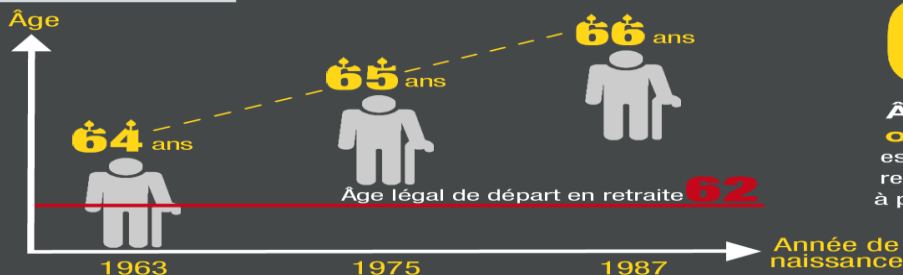
**10 EUROS = 1 POINT**



Évaluation de la valeur des points en fonction de la **SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE** du pays au moment du départ en retraite



### ÂGE DE DÉPART



**64**

Âge d'équilibre ou « âge pivot » est l'âge de départ à la retraite **À TAUX PLEIN**, à partir de la génération de 1963

### PENSIONS



Aujourd'hui, le calcul des pensions comptabilise les **25 meilleures années** de la carrière (ou les 6 derniers mois dans la fonction publique). **Ce calcul sera désormais effectué sur TOUTE la carrière, mauvaises années incluses** (chômage, congés parentaux, temps partiel imposé, etc).

### PLAFOND DES DÉPENSES

Part du PIB dédiée aux retraites



**PIB AUJOURD'HUI**

SEULEMENT **0,2 points** DE PLUS

Part des dépenses plafonnée à 14 % maximum, malgré l'augmentation du nombre de retraités dans les années à venir



**PIB DEMAIN**

### Conséquences



Disparition des régimes spéciaux et des départs anticipés (sauf pour certaines catégories)

Travailler plus longtemps pour avoir une pension qui chuterait de plus en plus (jusqu'à 30 % selon la CGT)



L'âge pivot sera repoussé en fonction de l'évolution de l'espérance de vie



Calculer le montant de sa retraite à l'avance sera impossible



Pas d'information sur la prise en compte de la **PÉNIBILITÉ**



De plus en plus de retraités  
+  
Une espérance de vie plus longue  
+  
Des recettes qui stagnent  
=  
**DES PENSIONS EN BAISSSE**

